



## TARIFS APPLICABLES AU 01<sup>er</sup> Avril 2019

LE PRIX JOURNALIER COMPREND :

- **Un tarif journalier d'hébergement** couvrant un « socle » minimum de prestations correspondant à l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien, prestation de blanchissage et d'animation de la vie sociale. Ce socle est fixé par l'Annexe 2-3-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ce tarif évolue chaque année en fonction d'un pourcentage fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

Tarifs des chambres individuelles :	
- chambre particulière standard	84,00 € TTC
Tarif court séjour :	
- chambre court séjour	86,00 € TTC

- **Un tarif journalier de dépendance** couvrant les prestations d'aide et de surveillance directement liées à l'état de dépendance de la personne. L'état de dépendance est apprécié par application de la grille nationale d'évaluation A.G.G.I.R. Ce tarif est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Départemental.

	Tarifs fixés par arrêté du 01 <sup>er</sup> Avril 2019 ( <i>Applicable aux Résidents Essonniens de plus de 60 ans</i> )
- GIR 1-2	26,99 € TTC
- GIR 3-4	17,13 € TTC
- GIR 5-6	7,27€ TTC
- Moins de 60 ans	19.74€ TTC

*Ces tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (T.V.A. au taux réduit en vigueur soit 5,50%).*

### DEPOT DE GARANTIE :

Un mois de frais d'hébergement (paiement possible en trois mensualités)

### AUTRES PRESTATIONS :

Forfait blanchissage linge personnel du résident (Forfait Mensuel)	100,00 € TTC (TVA 20%)
Forfait étiquetage	80,00€ TTC (TVA 20%)
Repas visiteur	17,00 € TTC (TVA 10%)
Coiffeur- Pédicure	Prix fixé par les intervenants

### DEDUCTION :

Absence liée à hospitalisation (séjour à l'hôpital ou en clinique au-delà de 72h)	20,00 €
Absence liée à un motif personnel	8,90 €

*Le résident, le représentant du résident  
(« Lu et a approuvé » Nom, prénom et signature)*